



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## services

Question écrite n° 68744

### Texte de la question

M. René Rouquet appelle l'attention particulière de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la tarification pratiquée par certaines banques sur les paiements en euro. Il a été établi par la commission européenne que des taxes importantes peuvent être demandées par des banques de la zone euro pour des chèques rédigés en euro par un Français, ou à l'occasion d'un retrait dans un distributeur de billets. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures susceptibles d'éviter une taxation exagérée pour les consommateurs français qui utilisent des moyens de paiements autres que des espèces à l'étranger.

### Données clés

**Auteur :** [M. René Rouquet](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68744

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 novembre 2001, page 6407